

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCERL

2011_B378

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire -Aides en faveur de propriétaires bailleurs - OPAH AIX

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCERL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(s) :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FERAUD

Objet : HABITAT - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs - OPAH AIX.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de décider de l'attribution d'une aide de 253 € de la CPA en faveur des propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH d'Aix.

Une première convention de délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat à la CPA a été signée le 31 janvier 2006. Elle affichait les objectifs globaux d'intervention en matière de rénovation de l'habitat privé sur une durée de trois ans, soit :

- réhabilitation de **800** logements privés,
- production d'une offre de **480** logements privés à loyers maîtrisés
- remise sur le marché locatif de **300** logements privés vacants
- traitement de **200** logements indignes

En 2009 les objectifs suivants ont été fixés par un avenant d'une année à :

- réhabilitation de **280** logements privés,
- production d'une offre de **155** logements privés à loyers maîtrisés

- remise sur le marché locatif de **100** logements privés vacants
- traitement de **65** logements indignes

La Communauté du Pays d'Aix a renouvelé le 17 septembre 2010, pour six ans une convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'état qui fixe notamment des objectifs prioritaires pour l'amélioration de l'habitat privé et qui portent sur :

La réhabilitation de 380 logements par an dont :

- 80 logements propriétaires bailleurs
- 250 logements propriétaires occupants
- 80 logements en sortie d'insalubrité
- 25 logements vacants remis sur le marché
- 50 logements à loyers maîtrisés dont 30 logements à loyers intermédiaires et 20 à loyers conventionnés

Dans ce cadre, les décisions d'attribution par le délégataire des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par délégation de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués à hauteur de **12 840 000 €** pour 5 ans.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location. Ces critères conditionnent la majoration possible de 10% des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de l'OPAH d'Aix-en-Provence :

- Un dossier a été validé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'Anah du 30 juin 2011 et se répartit comme suit :

			DEMANDEUR		TYPE DE LOYER	IMMEUBLE	TRAVAUX			ANAH	CPA	
N° Dossier ANAH	Date Commission ANAH	Dispositif	Demandeur NOM Prénom	ADRESSE du demandeur	LI	ADRESSE IMMEUBLE	TYPE TRAVAUX	MONTANT REEL des travaux	MONTANT SUBVENTIO NNE	ENGAGEMENT ANAH	Part CPA	ENGAGEMENT CPA
N° 013008123	30/06/2011	OPAH AIX	M. VICTOR Lucien	209 St-Estève 13760 - SAINT-CANNAT	1LI	21 rue Constantin	Charpente isolation Thermique Couverture	15 223 €	2 525 €	1 010 €	10%	253 €
Total					1			15 223 €	2 525 €	1 010 €		253 €

L'aide sera attribuée au propriétaire bailleur aux vues des attestations de versement de la participation de l'Anah.

Le montant total du dossier pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 253 €.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007-A126 du Conseil Communautaire du 12 avril 2007 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 15 septembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 253 € au propriétaire bailleur concerné mentionné selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessus,

➤ **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat -Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire -Aides en faveur de propriétaires bailleurs - OPAH AIX

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

